



Egalité de rémunération titulaire-intérimaire

Par **wpascal**, le **17/08/2008** à **09:25**

Bonjour,rrrn Je suis intérimaire. Ayant le même salaire horaire qu'un titulaire au même poste avec la même ancienneté je ne perçois pas de treizième mois comme lui.rnrn Il y a donc selon moi une différence de rémunération qui semble battre en brèche la règle : "A travail égal, salaire égal".rnrn Pourriez-vous confirmer ma pensée et si oui me dire la meilleure façon d'obtenir gain de cause.rnrn Par avance merci.

Par **JamesEraser**, le **17/08/2008** à **11:21**

La société d'intérim vous rémunèrernLe titulaire est rémunéré par votre société utilisatrice.rnLa différence se situe bien évidemment sur ce point.rnExperatooment

Par **wpascal**, le **17/08/2008** à **13:48**

Merci pour cette réponse qui néanmoins ne répond pas à ma question en matière de droit et de jurisprudence.rnrncf : arrêt n° 05-40.755 de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation du 29/11/06.rnrn J'aimerais avoir l'avis d'une personne ayant connu le même cas.rnrnrn "A travail égal, salaire égal"

Par **domi**, le **17/08/2008** à **13:56**

Comme vous le dit JamesEraser , vous n'avez pas le même employeur !